

 Schweizer Wanderwege
Suisse Rando
Sentieri Svizzeri
Sendas Svizras



Promotion de la qualité de « La Suisse à pied »



Résultats 2010

Impressum

Editeur

Suisse Rando, 3000 Berne

Texte / conception générale

Suisse Rando

Téléchargement

www.randonner.ch

Égalité de traitement linguistique

Dans ce rapport, la forme masculine est quelquefois utilisée pour les deux sexes afin d'améliorer la lisibilité.

© Suisse Rando, 2011

Table des matières

Résumé.....	4
1. Situation de départ et but de ce rapport	5
2. Pourquoi promouvoir la qualité?	6
3. Concept de l'enquête et méthodologie	7
4. Résultats et nécessité d'intervenir	8
4.1. Signalisation.....	8
4.2. État des chemins	11
4.3. Variété du tracé.....	12
4.4. Surfaces des chemins.....	13
4.5. Coordination avec le reste du trafic	16
4.6. Coordination avec les autres besoins et intérêts	18
5. Conclusion et perspectives	19
6. Mesures de promotion de la qualité	20
6.1. Recommandations aux responsables des chemins de randonnée	20
6.2. Mesures et offres de Suisse Rando.....	21
Bibliographie.....	22
Annexe.....	23

Résumé

De 2010 à 2012, Suisse Rando parcourt des itinéraires de « La Suisse à pied » dans tous les cantons. Elle évalue la qualité d'un choix d'étapes en les soumettant à des critères uniformes. L'objectif est de recueillir des indications sur les forces et les faiblesses des itinéraires proposés par « La Suisse à pied » et de déterminer s'il y a lieu d'intervenir. Suisse Rando se basera sur les résultats de cette enquête pour élargir son offre de conseil et de formation. Les associations et services cantonaux de tourisme pédestre recevront des données concrètes sur l'état des chemins, qu'ils pourront également utiliser de leur côté pour la promotion de la qualité de leur réseau. Le présent rapport contient les résultats des inspections effectuées en 2010.

Sur les 36 étapes parcourues, qui représentent une longueur totale de 450 km, pratiquement tous leurs chemins et ouvrages d'art sont en parfait état. De manière générale, les intérêts du tourisme pédestre se conjuguent très bien avec la protection de la nature et du paysage ainsi qu'avec les besoins de l'agriculture et de la sylviculture.

Les indicateurs remplissent largement les exigences de qualité. En revanche, la signalisation de « La Suisse à pied » et le balisage intermédiaire présentent certaines faiblesses. Les enquêteurs ont repéré assez souvent des lacunes qui pourraient conduire les randonneurs à dévier de leur itinéraire. Sur ce point, il existe un potentiel d'amélioration.

La majorité des étapes évaluées proposent des itinéraires variés. Cependant, des progrès restent à faire dans ce domaine. La variété des tracés et l'évitement des tronçons monotones sont un important critère de qualité, qu'il s'agit de mieux prendre en compte dans la planification et la révision des itinéraires de « La Suisse à pied ».

Selon les objectifs de qualité, plus de 90% de la surface des chemins de randonnée situés en dehors des zones urbanisées devrait être adaptée à la marche. Dans les 36 étapes examinées, le taux moyen est nettement inférieur à cet objectif. Les entretiens menés à l'occasion des évaluations sur le terrain ont montré que la présence de surfaces naturelles constitue généralement un important critère de qualité lors de l'établissement des itinéraires. Cependant, les conditions existantes ne permettent pas toujours de réaliser des tracés mieux adaptés. Un des objectifs de qualité consiste à réduire la proportion de revêtements en dur sur les itinéraires de « La Suisse à pied » et dans le réseau des chemins de randonnée pédestre. Il s'agit d'un défi majeur qui exige des efforts conséquents de la part des associations et des services cantonaux de tourisme pédestre.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est surtout dans les milieux bâtis que certains tronçons empruntent ou longent des routes à grand trafic. Le bruit et les gaz d'échappement y créent des nuisances considérables. Mais les enquêteurs ont aussi identifié quelques tracés particulièrement intéressants dans des zones urbaines, où une planification judicieuse a conduit à baliser des chemins de randonnée à l'écart des grandes routes.

Sur quelques tronçons situés à l'intérieur et à l'extérieur des localités, le trafic automobile met en danger les randonneurs. Il est urgent d'agir au niveau local pour y remédier. En revanche, l'enquête n'a décelé que très peu d'endroits problématiques sur les tronçons utilisés conjointement par les randonneurs et les vététistes.

1. Situation de départ et but de ce rapport

« La Suisse à pied » comprend un choix d'itinéraires particulièrement attrayants, d'un ou de plusieurs jours, sur une longueur totale d'environ 11 000 km (www.wanderland.ch). La signalisation et l'entretien de ces chemins sont assurés par les associations et services cantonaux de tourisme pédestre, en collaboration avec les communes.

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU), Suisse Rando aide les associations et services cantonaux de tourisme pédestre à promouvoir la qualité des itinéraires de « La Suisse à pied ». Ses prestations comprennent la mise à disposition des données et du matériel nécessaires, la coordination, le conseil et la formation.

De 2010 à 2012, Suisse Rando passe en revue les itinéraires de « La Suisse à pied » dans tous les cantons. Elle se concentre sur un choix d'étapes. Il s'agit d'en évaluer la qualité selon des critères uniformes, afin de recueillir des indications sur les forces et les faiblesses de l'offre et d'identifier les éventuelles mesures à prendre. Ces visites sont effectuées en accord avec les responsables des services cantonaux et les responsables techniques des associations de tourisme pédestre.

Il est prévu d'inspecter, en l'espace de trois ans, 20% des étapes qui constituent les itinéraires régionaux et nationaux de « La Suisse à pied ». L'OFROU et Suisse Rando comptent ainsi obtenir une vue d'ensemble représentative de la qualité des itinéraires dans plusieurs domaines importants. Après cette période de trois ans, ils examineront l'opportunité et la faisabilité d'un système d'inspections à plus long terme qui assurerait la surveillance du réseau.

Les résultats de chaque inspection sont dûment répertoriés. Les documents correspondants sont transmis aux instances et organisations concernées. En outre, toutes ces données font l'objet d'une synthèse annuelle. Ainsi, le présent rapport résume les résultats des visites effectuées en 2010. Il fournit également des exemples concrets et recommande un certain nombre de mesures.

Suisse Rando se basera sur les conclusions de cette enquête pour développer son offre en matière de conseil et de formation. Les associations et services cantonaux de tourisme pédestre recevront des données concrètes sur l'état des chemins de randonnée, qu'ils pourront utiliser de leur côté pour promouvoir la qualité du réseau.

D'ici 2012, Suisse Rando passera en revue 20% des étapes qui composent les itinéraires nationaux et régionaux de « La Suisse à pied ».

Image : SuisseMobile



2. Pourquoi promouvoir la qualité ?

Le réseau suisse de chemins de randonnée jouit d'une bonne réputation, y compris au-delà des frontières nationales. C'est un pilier important du tourisme estival. Il répond aux attentes de la population, qui tient aux activités de détente en plein air. Un Suisse sur trois pratique régulièrement la randonnée pédestre. Trois quarts des habitants empruntent les chemins de randonnée pour faire des excursions, se promener ou pratiquer des activités comme la marche nordique ou le jogging (source : enquête « Sport Suisse 2008 »). Le réseau de chemins de randonnée pédestre contribue donc dans une large mesure à la promotion de la santé et à la durabilité du trafic de loisirs.

À long terme, ce réseau ne pourra remplir ses fonctions associées au tourisme, aux transports et à la santé que s'il répond à des exigences élevées. C'est pourquoi les responsables des chemins de randonnée pédestre attachent une grande importance à la promotion de la qualité. Actives au niveau communal, cantonal, fédéral ou dans les associations spécialisées, ces personnes font en sorte que la Suisse dispose aujourd'hui et demain d'un réseau attrayant, sûr et signalisé de manière uniforme.

La brochure *Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse* (OFROU, Suisse Rando, 2007) fixe les normes que doit atteindre le réseau des chemins de randonnée pédestre. Ces objectifs sont présentés à titre de recommandations. Ils s'adressent à toutes les organisations et personnes chargées de planifier, construire, entretenir, signaler ou faire connaître les chemins de randonnée pédestre.

Tableau 1. Objectifs de qualité pour les chemins de randonnée pédestre de Suisse

Planification		
1	Grande variété du tracé	Très varié, sur chaque itinéraire / étape, trois ou plus de variétés ou curiosités en moyenne toutes les 15 minutes de marche (tout en conservant un tracé direct et logique)
2	Liaison avec les transports publics	L'itinéraire / l'étape est relié(e) aux deux extrémités à un arrêt des transports publics
3	Prise en compte des besoins et intérêts essentiels	Sur tout l'itinéraire / toute l'étape, intégration idéale des inventaires, coordination et si possible harmonisation avec la mobilité douce, le trafic motorisé et prise en compte des autres besoins et intérêts
Réalisation		
4	Surface adaptée des chemins hors des zones urbanisées	Plus de 90 % de surface adaptée à la randonnée pédestre
5	Etat des chemins, y compris les ouvrages d'art	Chemins / ouvrages d'art dans un état irréprochable correspondant à la catégorie de chemin
Signalisation / communication		
6	Signalisation uniforme	Tous les itinéraires / toutes les étapes signalisé(s) de manière uniforme et en continu dans les deux sens selon la SN 640 829a « Signalisation du trafic lent » et le manuel « Signalisation des chemins de randonnée pédestre »
7	Communication touristique / commercialisation de l'itinéraire	Informations sur le tracé d'itinéraire, les temps de marche, les dénivelés et offres complémentaires disponibles par le biais de plusieurs canaux

3. Concept de l'enquête et méthodologie

Durant l'été 2010, les enquêteurs ont parcouru et inspecté dans chaque canton au moins une étape des itinéraires nationaux ou régionaux de « La Suisse à pied ». Vu la longueur de certaines étapes, ils n'en ont parfois inspecté qu'un tronçon. Les critères suivants ont déterminé le choix des étapes :

- Les six itinéraires nationaux sont couverts. Dans les cantons qui ne sont pas traversés par des itinéraires nationaux, l'inspection a porté sur une étape d'un itinéraire régional.
- Les étapes commencent et/ou se terminent dans une localité relativement importante.
- Un tiers des étapes se situent entièrement ou en partie sur des chemins de randonnée de montagne.

L'évaluation se base sur les objectifs de qualité établis pour les chemins suisses de randonnée pédestre (voir page précédente). En vue de l'enquête, on a défini des critères mesurables pour chacun d'eux (voir tableau ci-dessous). Les aspects liés à la sécurité ont été jugés dans trois domaines importants pour la qualité : « Signalisation » (indication de la catégorie du chemin), « Coordination avec le reste du trafic » (endroits potentiellement dangereux) et « État des chemins » (vices de construction). Le risque de chute de pierres et les autres dangers naturels n'ont pas été évalués.

L'équipe chargée de l'évaluation a photographié et répertorié tous les objets et situations présentant un intérêt majeur. Les procès-verbaux sont disponibles auprès de Suisse Rando. Les étapes parcourues ont en outre été enregistrées sous la forme de tracés GPS.

Tableau 2. Critères de qualité pour les chemins de randonnée pédestre

Domaines importants pour la qualité	Critères de qualité
Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les signaux et les indicateurs nécessaires sont présents. ▪ Les signaux sont placés aux endroits appropriés et indiquent la bonne direction. ▪ Le format et la couleur des indicateurs correspondent aux normes. ▪ Le montage des indicateurs est conforme. ▪ Les indicateurs sont en parfait état. ▪ Le tracé signalisé correspond à celui de www.suisse-a-pied.ch. <p><i>Le tableau 3, à la page 9, fournit une liste détaillée des vingt critères de qualité.</i></p>
État des chemins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les chemins et les ouvrages d'art sont en parfait état (aucune déféctuosité apparente).
Variété du tracé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'itinéraire est défini de telle sorte qu'il évite les tronçons monotones. On considère comme monotones des tronçons de plus d'un kilomètre dans un environnement uniforme et sans changement de direction important.
Surfaces adaptées des chemins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la mesure du possible, les chemins situés hors des zones urbanisées (selon la délimitation de Vector25) ne sont pas revêtus d'asphalte ou de ciment.
Coordination avec le reste du trafic	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les itinéraires se situent si possible à l'écart des routes à grand trafic. Lorsque les tracés sont parallèles, il importe que le chemin de randonnée pédestre soit bien séparé de la route. ▪ Il n'existe aucun conflit apparent avec d'autres réseaux de mobilité douce.
Coordination avec les autres besoins et intérêts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'existe aucun conflit apparent avec les besoins de la protection de la nature et du paysage, ni avec les intérêts de l'agriculture et de la sylviculture.

4. Résultats et nécessité d'intervenir

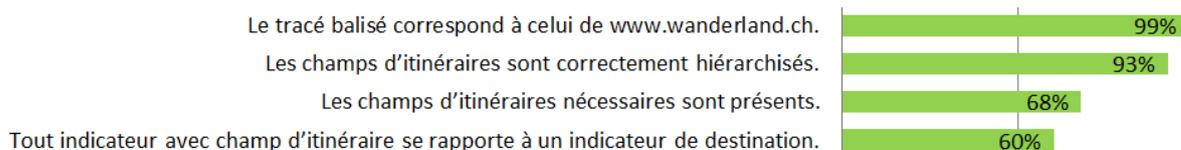
Les pages suivantes présentent les résultats des relevés effectués en 2010. Étant donné que le volume d'échantillons était encore limité pour cette première année, les données recueillies ne sont pas représentatives de tous les itinéraires nationaux et régionaux de « La Suisse à pied » (voir les explications du chapitre 1). Toutefois, elles fournissent déjà des renseignements sur les forces et les faiblesses de cette offre et permettent de formuler une première estimation des actions requises.

4.1. Signalisation

Les étapes choisies ont été partagées en plusieurs tronçons pour faciliter l'évaluation de la signalisation. Chaque tronçon comprend un indicateur de direction (emplacement A, B ou C) et le segment de chemin qui mène jusqu'à l'indicateur suivant. Les enquêteurs ont contrôlé au total 724 tronçons, soit 20 par étape en moyenne. Les résultats sont présentés ci-après.

Dans la figure 1, les critères de qualité sont classés en fonction de la proportion de tronçons qui les remplissent. On a d'abord calculé ce pourcentage pour chaque étape, puis la moyenne pour toutes les étapes.

Signalisation de « La Suisse à pied »



Signalisation des chemins de randonnée pédestre

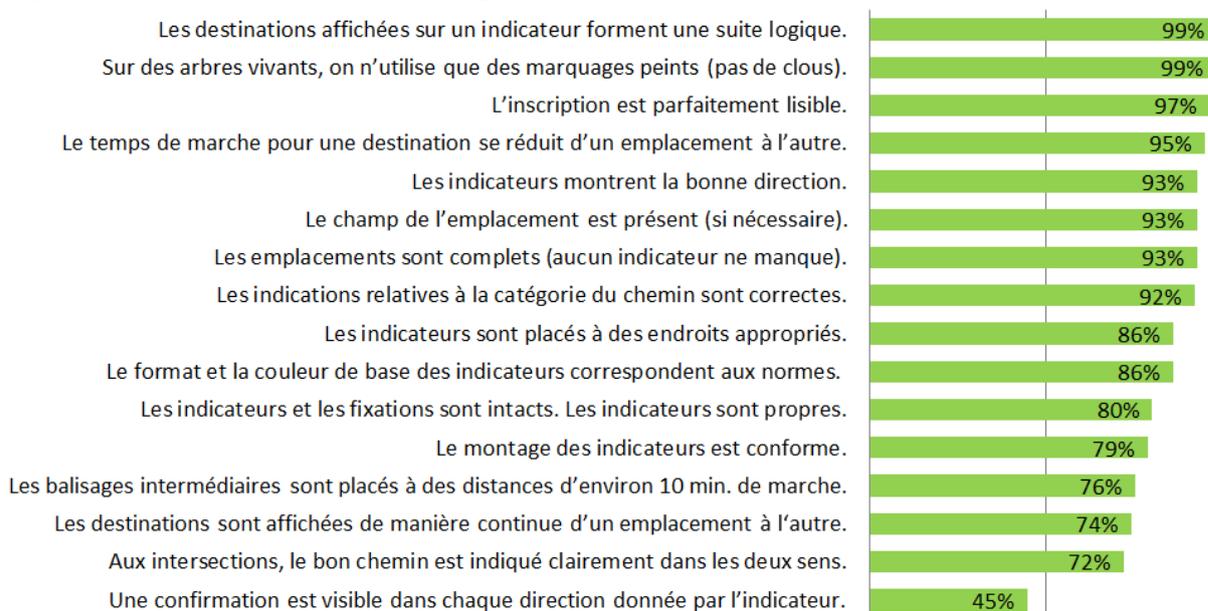


Figure 1. Classement des critères de qualité en fonction de la proportion de tronçons qui les remplissent. Les valeurs indiquées constituent la moyenne de toutes les étapes. Chaque tronçon comprend un indicateur de direction (emplacement A, B ou C) et le segment de chemin qui mène jusqu'à l'indicateur suivant. Exemple de lecture (troisième ligne) : dans 68% des cas, les champs d'itinéraires nécessaires de « La Suisse à pied » sont présents sur les indicateurs des tronçons évalués.

Tableau 3. Degré d'accomplissement des critères de qualité sur les 36 étapes évaluées. «Élevé » signifie que ce critère est atteint en moyenne sur plus de 85% des tronçons. Le degré d'accomplissement est « moyen » quand 70 à 85% des tronçons remplissent ce critère. Il est « faible » quand le taux se situe au-dessous de 70%. La répartition dans les différentes catégories se base sur les pourcentages figurant dans la figure 1.

Critères de qualité pour la signalisation des chemins de randonnée pédestre	Degré d'accomplissement		
	élevé	moyen	faible
Choix de l'emplacement, matériel, montage			
* Les indicateurs sont placés à des endroits appropriés.	U	X	
* Les emplacements sont complets (aucun indicateur ne manque).	P/U	X	
* Les indicateurs montrent la bonne direction.	U	X	
Le montage des indicateurs est conforme.	U		X
Le format et la couleur de base des indicateurs correspondent aux normes.	P	X	
* Le champ de l'emplacement est présent (si nécessaire).	P/U	X	
Les indicateurs et les fixations sont intacts. Les indicateurs sont propres.	U		X
Informations fournies par les indicateurs			
* L'inscription est parfaitement lisible.	U	X	
* Les indications relatives à la catégorie du chemin sont correctes.	P	X	
* Les destinations sont affichées de manière continue d'un emplacement à l'autre.	P		X
Les destinations affichées sur un indicateur forment une suite logique.	P	X	
Le temps de marche pour une destination se réduit d'un emplacement à l'autre.	P	X	
Balisage intermédiaire			
* Une confirmation est visible dans chaque direction donnée par l'indicateur.	U		X
* Aux intersections, le bon chemin est indiqué clairement dans les deux sens.	U		X
* Les balisages interméd. sont placés à des distances d'environ 10 min. de marche.	U		X
Sur des arbres vivants, on n'utilise que des marquages peints (pas de clous).	U	X	
Signalisation « La Suisse à pied »			
* Les champs d'itinéraires nécessaires sont présents.	P/U		X
* Tout indicateur avec champ d'itinéraire se rapporte à un indicateur de destination.	U		X
Les champs d'itinéraires sont correctement hiérarchisés.	U	X	
* Le tracé balisé correspond à celui de www.wanderland.ch .	P/U	X	

* Cette caractéristique a un impact sur la recherche du chemin et/ou sur la sécurité des randonneurs.

P : cette caractéristique concerne la planification des chemins et la conception de la signalisation.

U : cette caractéristique concerne la mise en œuvre des travaux et l'entretien.

La figure 1 montre les résultats suivants : en moyenne, 12 des 20 critères de qualités sont remplis sur plus de 85% des tronçons, 5 critères le sont sur 70 à 85% des tronçons et 3 critères sont atteints sur moins de 70% des tronçons. Selon le tableau 3, qui répartit ces critères par catégories, le degré d'accomplissement de 12 critères est élevé. Il est moyen pour 5 cinq autres critères et faible pour 3.

Plusieurs problèmes expliquent le degré moyen ou faible d'accomplissement de certains critères. Ils concernent la combinaison entre la signalisation de « La Suisse à pied » et les indicateurs de direction, l'intégralité des champs d'itinéraire de « La Suisse à pied », l'intégralité des balisages intermédiaires, l'intégralité des indications de destination ainsi que l'état et le montage des indicateurs.



Emplacement des indicateurs parfait à Madrano (TI). Les indicateurs dans le réseau Suisse de randonnée pédestre remplissent largement les exigences de qualité.

Les résultats confirment que les indicateurs de direction mentionnant les destinations sont en principe fiables sur l'ensemble des étapes parcourues. Il apparaît **nécessaire de prendre des mesures** en particulier pour contrôler et améliorer la qualité de la signalisation de « La Suisse à pied » et des balisages intermédiaires. Les lacunes constatées dans ce domaine pourraient conduire les randonneurs à dévier involontairement de l'itinéraire correct. Le chapitre 5 fournit des **recommandations** visant à améliorer la qualité de la signalisation.



Où conduit l'itinéraire n° 1 ? Un indicateur de direction avec champ d'itinéraire doit se rapporter toujours à un indicateur de direction mentionnant les destinations. La combinaison représentée sur la photo n'est pas correcte.

Quelle direction prendre ? Les balisages intermédiaires font souvent défaut.



4.2. État des chemins

Les 36 étapes évaluées atteignent très largement le cinquième objectif de qualité, selon lequel « les chemins et ouvrages d'art sont dans un état irréprochable correspondant à la catégorie de chemin ». Les infrastructures ne sont endommagées qu'en de très rares endroits. Cela confirme que le contrôle et l'entretien des chemins de randonnée pédestre fonctionnent très bien dans la majorité des cas.

L'enquête n'a donc **pas mis en évidence un besoin particulier d'agir** sur les étapes parcourues. Les mesures prises jusqu'à présent sont suffisantes.



Les chemins et les ouvrages d'art inspectés sont pour la plupart en parfait état. La photo montre un escalier sur le chemin qui conduit au panorama alpin au-dessus de Kriens (LU).



Au col du Saint-Gotthard, l'Association uranaise des sentiers pédestres a restauré des pavés historiques. Ces travaux ont été motivés par l'inclusion de la Via Gottardo dans le réseau de « La Suisse à pied ».

4.3. Variété du tracé

Dans l'ensemble, on peut qualifier de varié le tracé des 36 étapes évaluées. Environ un quart des étapes présentent quelques tronçons monotones. Sont considérés comme tels les segments de plus d'un kilomètre de long, qui traversent un environnement uniforme et ne comportent aucun changement de direction important. La majorité des tronçons monotones se situent sur des chemins asphaltés (voir 4.4) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones d'habitation.

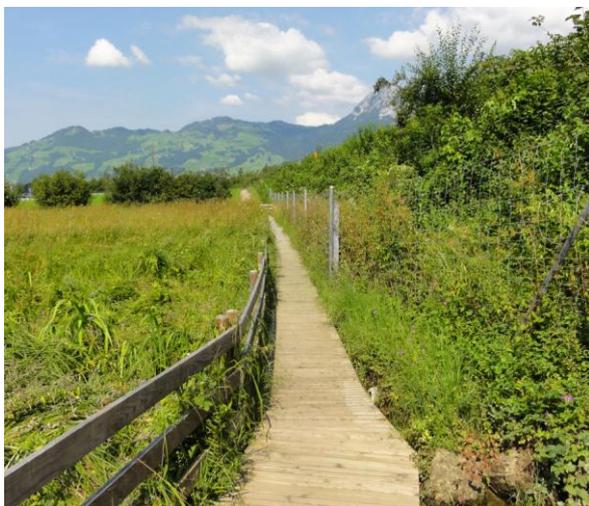
Les entretiens menés sur place ont montré que cet important critère de qualité n'avait pas été systématiquement pris en compte dans l'établissement des itinéraires de « La Suisse à pied ».



Le réseau des chemins de randonnée pédestre ne devrait comporter qu'exceptionnellement de longs tronçons droits dans un environnement peu varié

Pour une partie des tronçons monotones recensés, il serait possible de rendre le tracé plus intéressant en le faisant passer par des chemins de randonnée existants. Dans les autres cas, une revalorisation notable du parcours exigerait de réviser le réseau des chemins de randonnée pédestre. Les enquêteurs ont également répertorié quelques tracés variés dans des régions pourtant peu attrayantes.

Il est nécessaire d'agir dans ce domaine. En effet, la variété du tracé et l'élimination des tronçons monotones sont des critères de qualité importants, qui doivent être davantage pris en compte dans la planification et la révision des itinéraires de randonnée pédestre. Le chapitre 5 fournit des **recommandations** sur la manière d'améliorer la variété des itinéraires de « La Suisse à pied ».



Près d'Ingenbohl (SZ), la Via Jacobi longe une zone humide. Ce tronçon a été intégré dans l'itinéraire pour en augmenter la variété et éviter les chemins en dur.

4.4. Surfaces des chemins

Seules huit des 36 étapes parcourues atteignent l'objectif de qualité selon lequel « plus de 90% des surfaces sont adaptées à la marche en dehors des zones urbanisées ». La moitié des étapes contiennent au moins 25% de surfaces impropres à la marche (figure 3). La moyenne est de 25% de surfaces impropres à la marche hors des zones urbanisées. Si l'on y ajoute les zones urbanisées, cette proportion passe à 39%.

En moyenne, 22% du tracé de ces étapes passe à travers des zones construites.

En incluant les zones urbanisées, trois étapes comportent des tronçons dont la surface est impropre à la marche sur une longueur totale de plus de 12 km. Pour quinze autres étapes, l'addition des tronçons impropres à la marche représente plus de 5 km. Trente étapes comportent des surfaces impropres à la marche sur plus de 2 km (figure 3). La longueur totale moyenne est de 5 km.

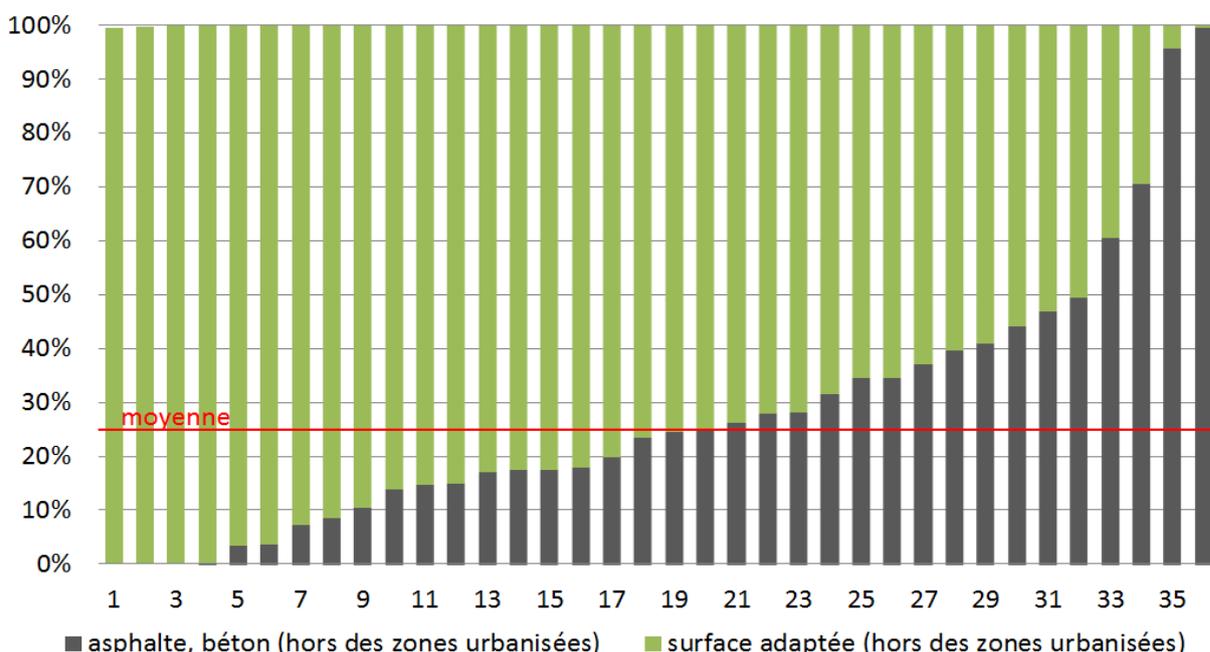


Figure 2. Proportion de surfaces adaptées à la marche hors des zones urbanisées pour les 36 étapes évaluées.

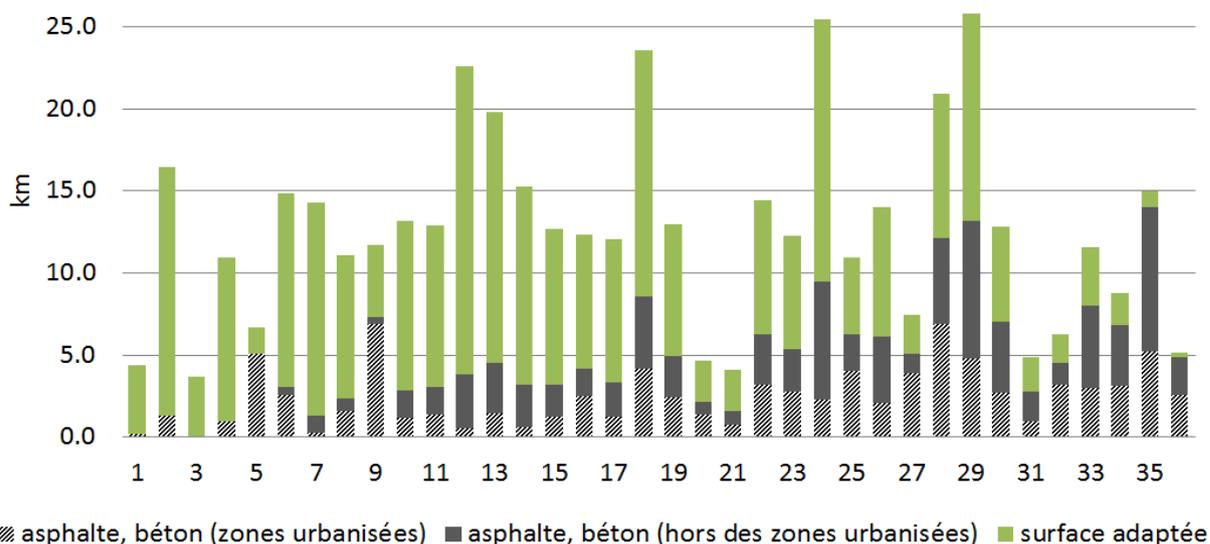
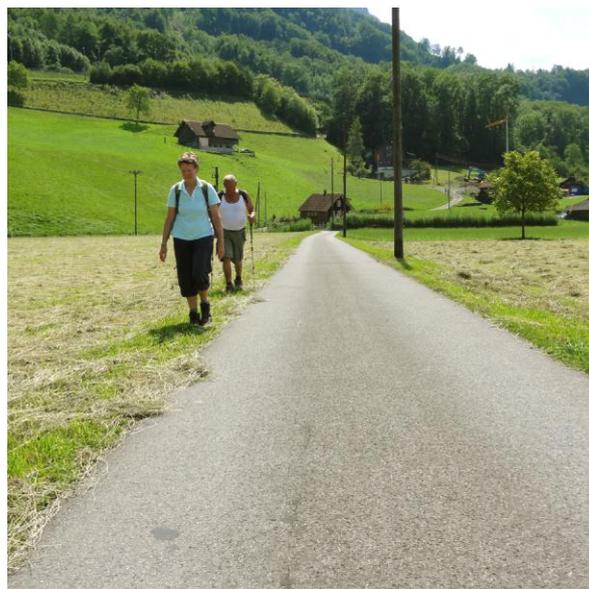


Figure 3. Longueur des tronçons dont la surface est adaptée ou inadaptée sur les 36 étapes.

Les entretiens menés sur place montrent que cet important critère de qualité a bel et bien été pris en compte dans l'établissement des itinéraires de « La Suisse à pied ». Malheureusement, les conditions existantes ont souvent entravé la réalisation de tracés mieux adaptés. Ces projets se sont heurtés notamment à deux obstacles : la proportion parfois élevée de surfaces impropres à la marche dans le réseau de chemins de randonnée pédestre et les spécifications à respecter dans la planification des itinéraires de « La Suisse à pied » (liaisons entre deux localités, durée des étapes, intégration d'arrêts des transports publics et de voies historiques).



À l'instar du réseau de chemins de randonnée pédestre, les itinéraires de « La Suisse à pied » comportent une proportion élevée de revêtements en dur.

Dans certains cas, il serait toutefois possible de dévier le tracé vers des chemins existants dont la surface est adaptée, afin d'éviter les tronçons en dur. Par ailleurs, l'enquête a mis en évidence quelques exemples dans lesquels on a réussi à tracer un itinéraire sur des surfaces naturelles à l'intérieur de réseaux qui comprennent de nombreux tronçons revêtus d'asphalte ou de béton.



Pour éviter les tronçons en dur sur le « Dreiland-Wanderweg » à Bâle, les randonneurs empruntent un chemin parallèle à la route de quartier et recouvert de gravier.

Il importe de réduire la proportion de revêtements en dur sur les itinéraires de « La Suisse à pied » et dans le réseau des chemins de randonnée pédestre. Cet objectif est un défi important qui continuera de demander un effort considérable aux associations et aux services cantonaux de tourisme pédestre. De manière générale, **des actions sont requises** à travers toute la Suisse pour diminuer la part des surfaces inappropriées dans le réseau des chemins de randonnée pédestre et mettre en œuvre systématiquement l'obligation de remplacement prévue par l'art. 7 LCPR. En ce qui concerne les voies historiques de « La Suisse à pied » qui utilisent des surfaces impropres à la marche, il s'agira d'examiner de cas en cas ces deux aspects (tracé historique et surface naturelle) afin de déterminer lequel est prioritaire. Le chapitre 5 fournit des **recommandations** relatives à la réduction des surfaces impropres à la marche sur les itinéraires de « La Suisse à pied ».



Des aménagements peu coûteux permettent de contourner les tronçons en dur : à Blumenstein (BE), la Via Jacobi quitte une route asphaltée pour emprunter un charmant sentier à la lisière des champs.

4.5. Coordination avec le reste du trafic

Seize des 36 étapes évaluées comportent des tronçons qui empruntent ou longent des routes très fréquentées (routes de première classe, autoroutes et semi-autoroutes), où les nuisances dues au bruit et aux gaz d'échappement sont considérables. Les enquêteurs en ont recensé 27 au total, situés pour la plupart dans des zones urbaines. Ces tronçons vont de 100 mètres (les plus courts n'ont pas été pris en compte) à 850 mètres. La longueur moyenne est de 360 mètres. Cinq d'entre eux ont été jugés dangereux (manque de visibilité, aucune possibilité d'évitement). C'est également le cas de six intersections et de onze emplacements, en bordure de routes, où sont installés des indicateurs (manque de visibilité, véhicules circulant à pleine vitesse). Dans cinq autres situations, les VTT créent des perturbations évidentes et mettent en danger les randonneurs.



Dans la mesure du possible, les chemins de randonnée pédestre qui longent des routes à grand trafic devraient être remplacés par des itinéraires plus adaptés.

Le nombre de tracés qui empruntent ou longent des routes très fréquentées correspond à ce que l'on prévoyait, car la plupart des étapes évaluées commencent dans des villes d'une certaine importance. Un autre constat est plus surprenant : en dehors des zones urbanisées, certains itinéraires longent des routes à des endroits où un réseau de chemins de randonnée relativement dense aurait permis de réaliser des tracés plus adaptés. Les enquêteurs ont également répertorié quelques tracés particulièrement intéressants dans des zones urbaines, où une planification judicieuse a permis de signaler des chemins de randonnée à l'écart des grandes routes.



Marcher sur des chemins attrayants en milieu urbain ne relève pas de l'utopie. À Schwyz, la Via Jacobi emprunte des voies historiques et des sentiers publics qui sont très éloignés des grandes routes.

La plupart des lieux jugés dangereux sont déjà connus des associations et services cantonaux, qui étudient ou élaborent différentes variantes pour y remédier. Comme l'expérience le prouve, il n'est cependant pas toujours possible de mettre en œuvre des mesures de protection des randonneurs. La traversée des routes en dehors des zones urbanisées pose un problème particulier : la sécurisation des passages nécessiterait souvent des investissements importants.



La traversée de cette route est dangereuse. Les piétons sont cachés par le mur. Les automobilistes ne les voient qu'au moment où ceux-ci pénètrent sur la chaussée.

Sur les 36 étapes inspectées, rares sont les endroits où il existe un risque élevé de conflits entre les randonneurs et les vététistes. Les expériences faites dans le cadre de l'enquête confirment que les chemins se prêtent souvent à une utilisation commune par les randonneurs et les cyclistes. Une séparation des deux itinéraires ne doit être envisagée que dans des circonstances bien particulières (voir la position de Suisse Rando sur la coexistence entre randonnée et VTT, disponibles à l'adresse www.randonner.ch).

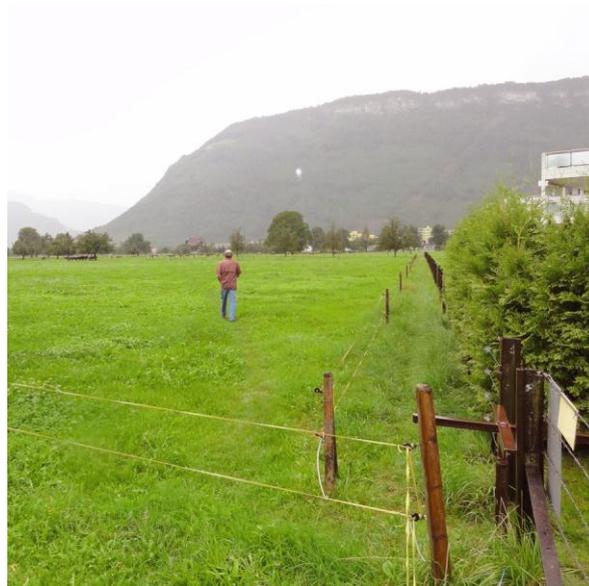
Des actions urgentes s'imposent pour éliminer les lieux potentiellement dangereux sur les étapes examinées et pour séparer les chemins de randonnée des routes à grand trafic en dehors des zones urbanisées. Le chapitre 5 fournit des **recommandations** sur la coordination entre les réseaux de chemins de randonnée pédestre et le reste du trafic.

Sur les étapes évaluées, rares sont les endroits qui présentent un risque élevé de conflits entre les randonneurs et les vététistes. Les chemins se prêtent souvent à une utilisation commune, comme c'est le cas sur la Via Jacobi à Blumenstein (BE).



4.6. Coordination avec les autres besoins et intérêts

Les expériences et les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête confirment que les intérêts du tourisme pédestre se conjuguent généralement très bien avec ceux de l'agriculture et de la sylviculture ainsi qu'avec les besoins de la protection de la nature et du paysage. Les responsables des chemins de randonnée ont des échanges réguliers avec les propriétaires fonciers et les agriculteurs. Les conflits sont relativement rares. Ils peuvent survenir, par exemple, lorsque des randonneurs traversent des pâturages.



Une solution qui convient à tous : un chemin de randonnée traverse ce pâturage près de la ville de Stans ; lorsque des vaches-mères y paissent, une clôture délimite un chemin provisoire en bordure de la parcelle.

Il existe de nombreuses offres commerciales le long des chemins de randonnée pédestre. Cela montre que les randonneurs sont des clients intéressants pour les exploitations agricoles et commerciales. De leur côté, les organisations écologistes mettent à profit le passage des randonneurs pour diffuser des messages sur la protection de la nature et du paysage.

Du point de vue de la coordination entre les représentants des différents intérêts, les résultats de l'enquête ne font apparaître **aucun besoin** de recourir à d'autres mesures que celles prises jusqu'à présent.



Les entreprises agricoles et commerciales profitent de la clientèle que représentent les randonneurs.

5. Conclusion et perspectives

Les résultats des inspections menées en 2010 renseignent sur les forces et les faiblesses de « La Suisse à pied ». Ils permettent de faire une première évaluation des mesures à prendre.

Les principaux points forts de cette offre sont la fiabilité des indicateurs et l'état impeccable des chemins, qui est le fruit d'un entretien régulier.

Ses faiblesses résident surtout dans la signalisation de « La Suisse à pied » et le balisage intermédiaire. On a observé de nombreuses lacunes qui pourraient amener les randonneurs à dévier de leur route. La forte proportion de surfaces impropres à la marche constitue un autre point faible du réseau.

Des mesures doivent être prises à court, moyen et long terme. Il convient de combler au plus vite les lacunes qui ont un impact sur la recherche du chemin et/ou sur la sécurité des randonneurs. Informés par Suisse Rando, les associations et services responsables du tourisme pédestre ont d'ores et déjà pris les mesures nécessaires en bien des endroits.

À moyen terme, il s'agit d'améliorer la formation et le perfectionnement du personnel local dans le domaine de la signalisation. Le but est de garantir le respect de normes uniformes et d'éviter la répétition systématique des mêmes erreurs.

À long terme, les cantons devront adapter la planification des réseaux de chemins de randonnée pédestre, afin de maintenir et de promouvoir l'attractivité du réseau des chemins de randonnée et des itinéraires de « La Suisse à pied ». Ils mettront l'accent en particulier sur la nature des surfaces et sur la variété des tracés.

Dans bien des cas, les enquêteurs de Suisse Rando se sont rendus sur place en compagnie de collaborateurs locaux des associations de tourisme pédestre. Ils ont pu constater une fois de plus que ces personnes, souvent bénévoles, possèdent de vastes connaissances techniques, connaissent parfaitement les lieux et s'engagent avec beaucoup d'enthousiasme dans leur travail. Suisse Rando attache une grande importance à l'expérience accumulée au fil des années par les collaborateurs des associations cantonales de tourisme pédestre. C'est grâce à eux que nous pouvons consigner des solutions éprouvées dans la pratique, puis les diffuser dans le cadre de nos activités de conseil. En rassemblant ce savoir-faire, nous sommes en mesure d'actualiser et de développer nos publications ainsi que notre soutien aux associations et services cantonaux de tourisme pédestre.



Les collaborateurs des associations spécialisées possèdent une expérience et un savoir-faire très appréciés par Suisse Rando.

Photo : Vereinigung Appenzell A. Rh. Wanderwege

En 2011, Suisse Rando inspectera à nouveau au moins une étape d'un itinéraire national ou régional de « La Suisse à pied » dans chaque canton. Elle prendra contact à l'avance avec les responsables des services cantonaux de chemins de randonnée pédestre et avec les responsables techniques des associations spécialisées, afin de discuter le choix des étapes et le déroulement de la procédure.

6. Mesures de promotion de la qualité

Les recommandations énoncées au paragraphe 6.1 montrent quelles sont les possibilités de promouvoir la qualité des itinéraires de « La Suisse à pied ». Les mesures préconisées sont axées sur les résultats des inspections réalisées en 2010 (voir les paragraphes 4.1 à 4.6). Elles s'adressent aux associations et services cantonaux de tourisme pédestre, ainsi qu'aux communes, lesquelles ont la tâche de signaler et d'entretenir les chemins de randonnée pédestre. Le paragraphe 6.2 énumère les mesures d'accompagnement et les offres de Suisse Rando.

6.1. Recommandations aux responsables des chemins de randonnée

Promotion de la qualité de la signalisation

- Contrôle annuel des emplacements des indicateurs par les collaborateurs locaux ; contrôle annuel et rafraîchissement des balisages intermédiaires ; inspection des itinéraires dans les deux sens en alternance.
- Définir les tâches de contrôle et de marquage incombant aux collaborateurs ; régler l'obligation de consigner et d'annoncer les défauts constatés.
- Formation des collaborateurs (voir ci-dessous).

Promotion de tracés attrayants sur des chemins dont les surfaces sont adaptées

- Recensement des chemins dont les surfaces sont impropres à la marche (asphalte, béton) et/ou qui se situent dans un environnement peu attrayant (tronçons monotones, tronçons qui empruntent ou longent des routes à grand trafic, etc.).
- Liste de priorités et plan de mesures (à long terme) pour l'optimisation des itinéraires.
- Application systématique de l'obligation de remplacement prévue par l'art. 7 LCPR. Collaboration active avec les organes responsables des projets de revêtement, dans le but de trouver à temps des solutions appropriées pour les chemins de randonnée.
- Formation des collaborateurs (voir ci-dessous).

Élimination des sources de dangers et de conflits

- Recensement des lieux dangereux et des situations conflictuelles (par exemple, intersections dangereuses, absence de places d'évitement sur des chemins très fréquentés par les randonneurs et les vététistes, traversée de pâturages où paissent des vaches-mères et/ou des taureaux, endroits exposés au risque de chute ou à d'autres dangers naturels).
- Liste de priorités et plan de mesures pour la sécurisation des endroits dangereux, sans que cela représente des charges disproportionnées.
- Formation des collaborateurs (voir ci-dessous).

** Depuis mars 2011, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) propose une version actualisée du dépliant à l'intention des randonneurs ainsi qu'une liste de contrôle destinée aux responsables des chemins de randonnée pédestre et aux détenteurs d'animaux.*

Formation et perfectionnement des collaborateurs

- Formation des nouveaux collaborateurs sur le terrain par les responsables techniques des associations spécialisées, afin de garantir l'application de normes unifiées.
- Cours de répétition réguliers, avec exercices pratiques, dédiés principalement au balisage intermédiaire et à la signalisation de « La Suisse à pied ».
- Incitation des collaborateurs locaux chargés des chemins de randonnée à identifier et à signaler les endroits dangereux, les possibilités d'amélioration du tracé ainsi que les projets de revêtement.

6.2. Mesures et offres de Suisse Rando

- Mise à disposition et renouvellement des documents de travail (manuels, listes de contrôle, etc.) pour la planification, la construction, la signalisation, l'entretien et le remplacement des chemins de randonnée pédestre ainsi que pour les questions juridiques et la sécurité.
- Soutien aux activités de formation déployées par les associations cantonales (mise à disposition de matériel d'enseignement et participation à l'organisation des cours).
- Appui aux associations et services cantonaux du tourisme pédestre, notamment sous la forme de conseils individuels.
- Évaluation sur le terrain de la qualité des itinéraires de « La Suisse à pied ».

Bibliographie

OFROU, Suisse Rando, **Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse**, 2007

OFROU, Suisse Rando, **Signalisation des chemins de randonnée pédestre**, 2008

OFROU, Suisse Rando, **Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre**, 2009

OFSPPO, **Sport Suisse 2008**, 2008

SuisseMobile, **Nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux pour SuisseMobile**, Manuel, 2009

Suisse Rando, SuisseMobile, Swiss Cycling, bpa, **Coexistence entre randonnée pédestre et VTT**, 2010

Suisse Rando, **Sentiers thématiques** - planification et coordination avec le réseau de chemins pédestres existant, 2010

Annexe

Liste et carte des étapes de « La Suisse à pied » parcourues en 2010.

1 ViaAlpina			Longueur (km)	Catégorie	Canton
Étape 2	Sargans	Weisstannen	12.3	BWW	SG
Étape 3	Weisstannen	Elm	22.6	BWW	SG/GL
Étape 5	Linthal	Urner Boden	15.3	BWW	GL/UR
2 Trans Swiss Trail					
Étape 2	Soubey	St-Ursanne	15.5	WW	JU
Étape 6	Chézard-St-Martin	Neuchâtel	11.6	WW	NE
Étape 7	Neuchâtel	Morat	12.7	WW	VD/FR
Étape 23	Andermatt	Gotthardpass	12.9	BWW	UR
3 Chemin panorama alpin					
Étape 3	Appenzell	Urnäsch	4.9	WW	AI/AR
Étape 4	Schwägalp	Urnäsch	4.1	WW	AR
Étape 10	Unterägeri	Zug	12.9	WW	ZG
Étape 12	Luzern	Malters	12.3	WW	LU
Étape 22	Charmey	Gruyères	21.9	WW	FR
Étape 28	Begnins	Aubonne	29.1	WW	VD
4 ViaJacobi					
Étape 5	Alpthal	Haggenegg	18.6	WW	SZ
Étape 6	Schwyz	Brunnen	31.0	WW	SZ
Étape 8	Brünigpass	Giswil	22.3	BWW	OW
Étape 11	Thun	Wattenwil	20.9	WW	BE
Étape 13	Fribourg	Tafers	20.4	WW	FR
Étape 16	Moudon	Lausanne	28.7	WW	VD
Étape 20	Genève	Genève (frontière)	9.1	WW	GE
Étape 21	Konstanz	Märstetten	14.5	WW	TG
Étape 23	Fischingen	Rapperswil (SG)	19.3	WW	TG/ZH
5 Chemin des Crêtes du Jura					
Étape 2	Brugg	Staffelegg	16.4	WW	AG
Étape 5	Weissenstein	Balsthal	19.8	WW	SO
Étape 9	Vue des Alpes	Noiraigue	14.3	WW	NE
6 Chemin des Cols alpins					
Étape 1	Chur	Tamins	11.0	BWW	GR
Étape 2	Tamins	Ilanz	13.2	BWW	GR
Étape 7	Airolo	Acquacalda	25.5	BWW	TI
Étape 11	Blitzingen	Binn	12.1	WW	VS
Étape 27	La Fouly	Champex	14.9	WW	VS
34 Klettgau-Rhein-Weg					
Étape 2	Randenhus	Schaffhausen	21.6	WW	SH
40 ViaSbrinz					
Étape 1	Grafenort	Stansstad	25.8	WW	NW
61 Chemin du Soleil					
Étape 3	Hohtenn	Ausserberg	12.2	WW	VS
63 Schwyzer Höhenweg					
Étape 4	Haggenegg	Schwyz	3.7	WW	SZ
67 Dreiland Wanderweg					
Étape 1	Basel	Münchenstein	6.7	WW	BS/BL
80 ViaJura					
Étape 4	Delémont	Moutier	8.8	WW	JU
81 Fribourg en diagonale					
Étape 1	Broc	Bulle	9.7	WW	FR

